

Mouez Ar Yeuc'h

La Voix du Juch

Sommaire / Taolenn

Informations communales
Vie Associative
Conseils municipaux
Informations diverses
Revue de presse
Informations commerciales
Coin des Petits Diables...

N'eus netra o pêa an dud,
Vel an amzer.

Pour récompenser les hommes
Rien de tel que la patience.



5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch

Tél : 02.98.74.71.50

Courriel : accueil.mairie@lejuch.fr

Site : www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Les mardi et jeudi de 9h à 12h00

Les mercredi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le samedi



Permanences du Maire et des Adjointes

Yves Tymen
Maire

Conseiller communautaire
Sur rendez-vous

Marc Raher

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine,
Conseiller communautaire

Vice-président à Douarnenez Communauté

En charge de l'Economie, de l'habitat & du Tourisme

Julien Brouquel

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à
l'environnement

Romain Le Brusq

Adjoint à la vie associative, à l'Ulamir, enfance et jeunesse

Isabelle Kervarec

Adjointe aux affaires sociales, communication

Calendrier des Manifestations / Deiziataer an Darvoudou

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Tous les dimanches	Visite Eglise	Eglise	Histoire & Patrimoine
Tous les mardis 17h30	Cours de Théâtre (Enfants)	Salle Socioculturelle	ULAMIR du Goyen
24 au 28 février – Spectacle le 28 à 19h30	Ecole de Cirque	Parking du stade	APEL Notre Dame
1 ^{er} mars – 15h00	Conférence Anne de Bretagne	Salle Socio	Histoire et Patrimoine
22 mars	Couscous de l'Ecole	Ecole	APEL Notre Dame
26 mars 10h/17h30	Distribution Sac OM	Salle Socio	Douarnenez Communauté
29 mars	Pièce de théâtre	Salle Socio	Comité de jumelage
21 avril	Crêpes	Salle Socio	APEL Notre Dame
27 avril	Vide greniers	Salle Socio	Comité de jumelage
3 au 12 mai	Les Fenêtres qui parlent	Le bourg	Ulamir, Ty Kalon, Comité Animation et la mairie.
16 mai	Repas à emporter		Comité de jumelage
7 juin	Tournoi Vintage	Stade	A.S.D.J.
7 juin	Portes ouvertes	La Cour du Juch	La Cour du Juch
28 juin – 20h00	Chorale Gospel	Eglise	Comité de jumelage





Naissances

Marvyn Beaumont-Le Guellec
122, route de Quimper – 07/11/2024
Rose Cloarec
17, hent ar Stang – 07/11/2024



Décès

Daniel Canonico
57, hent ar Stang – 11/11/2024
Hippolyte Guichaoua
4, hent ar Ster – 07/12/2024
Michèle Kervarec née Madézo
9, route de la Gare – 24/12/2024
Hubert Hascoët
165, chemin de Rulosquet – 14/02/2025



URBANISME

Déclaration préalable (3)

Pose de panneaux solaires, clôture, construction d'une pergola

Certificat d'urbanisme (24)

RECENSEMENT CITOYEN



Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Se présenter en mairie avec votre Carte Nationale d'Identité et votre livret de famille



Les évolutions du service déchets fin 2024

Confrontée à des augmentations du coût de gestion des déchets (notamment sur le transport des déchets de déchetterie, la collecte et l'incinération des déchets non recyclables), Douarnenez communauté a décidé de rationaliser ses modes de collecte des déchets sur les cinq communes du territoire afin de maîtriser les coûts du service, et de privilégier la collecte en apport volontaire. La réduction de la collecte des sacs en porte-à-porte participe à l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte et limitera les risques pour la santé (charges lourdes, présence d'objets coupants et piquants dans les sacs).



Vos déchets collectés sur les conteneurs en apport volontaire

Sur les quatre communes de Kerlaz, Le Juch, Poullan-sur-Mer et Pouldergat, deux modes de collecte sont déployés à travers la collecte en porte-à-porte de vos sacs et la collecte des conteneurs en apport volontaire. La multiplication des modes de collecte engendre des coûts et des déplacements de camions supplémentaires pour la collectivité. **Fin 2024, la collecte en porte-à-porte a disparu pour laisser place à une collecte exclusive en apport volontaire avec un camion dédié.**

Pour accompagner ce changement, Douarnenez communauté investit dans de nouveaux conteneurs qui sont installés à plusieurs points de passage sur votre commune. Sur ces points de collecte, des conteneurs sont disponibles pour trier les trois flux : un conteneur gris pour y déposer vos sacs opaques d'ordures ménagères, un conteneur jaune pour y déposer vos emballages et papiers en vrac, un conteneur vert pour y déposer les emballages en verre (pots, bocaux, bouteilles).

Trions encore et toujours !

60% de nos dépenses concernent la collecte et le traitement par incinération des ordures ménagères et des encombrants de déchetterie. Sans vos efforts pour trier plus, la facture serait plus salée...

Pour faciliter le tri de vos déchets recyclables en apport volontaire, Douarnenez communauté vous mettra à disposition des sacs cabas réutilisables pour transporter en vrac vos emballages recyclables et papiers jusqu'au nouveau conteneur.

Les Diables du Juch



Côté Sportif :

C'est un début de saison compliqué pour les Diables, mais rien n'est encore joué ! Avec une deuxième partie de championnat à venir, l'équipe fanion a encore l'occasion de se battre pour le maintien.

Quant à l'équipe B, espérons que les conditions météorologiques permettent de retrouver le rythme rapidement.

Côté animation :



Le club a organisé sa traditionnelle Raclette au mois de Novembre, et a également proposé une vente de sapin en association avec Les « Sapins du Nevet » au mois de décembre.



Prochaine date à retenir : le « Tournoi Vintage » le samedi 7 juin.

Allez les Diables !



[diables_du_juch](https://www.instagram.com/diables_du_juch)

Histoire & Patrimoine – Istor ha Glad

L'année 2025 est déjà bien amorcée ! Nous vous la souhaitons pleins de bons moments et de belles rencontres.

Il y a 520 ans **Anne de Bretagne** rendait visite aux sujets de la pointe de son duché et vint jusqu'à Locronan.

« Aujourd'hui, elle est une icône, le symbole de la Bretagne, elle redonne fierté et conscience de l'identité culturelle bretonne. Si vous voulez en savoir plus, mieux connaître son aventure exceptionnelle, sortir de la légende de la duchesse en sabots, et encore comprendre comment elle est devenue le personnage emblématique de la Bretagne », nous vous donnons rendez-vous pour une **conférence de Bernard Roudaut**.



Le samedi 1^{er} mars à 15 heures à la Socioculturelle (entrée libre)

En cette année des **80 ans de l'armistice de 1945**, nous préparons, avec une équipe de Douarnenez, élargie aux communes rurales de la Communauté des communes, une **exposition** qui aura trait à la seconde guerre mondiale. Pensée prioritairement à l'intention des jeunes, elle aura de l'intérêt pour tous.



Le maquis de Kélarne (village aussi appelé Kerarneuf) est un des sujets repris par notre association pour l'exposition.

Elle se tiendra à la **Salle des Fêtes de Douarnenez du 22 avril à la mi-mai.**

La commémoration du 8 mai se fera, comme tous les ans, dans chaque commune.

Nous projetons sur ce même thème, une exposition durant l'été au Juch. Si vous avez des photos, des objets, ou des faits relatifs à cette période, n'hésitez pas à nous en faire part.

Nos livres « Noms du Terroir Juchois » 12 € et « Errances au Bois du Névet » 8 € sont désormais disponibles chez Ty Kalon, en plus de la mairie et auprès de notre association.

Au plaisir.

[Renseignements et adhésions auprès de :](#)

Marie Agnès Le Doaré 06 64 37 48 11 ou de Monique Joncour 02 98 91 07 20



520 vloaz'zo e teue an Dukez Anna d'ober ur veaj e Penn ar bed ha da weladenniñ Lokorn.

Bez'zo deusouti un arouez(imaj) eus Breizh hag ar vretoned a-vremañ a zo deuet, gras dezhi, da vezañ fier eus o bro hag eus o identelezh.

Evit gouzout muioc'h diwar-benn he buhez dreistordinal pell eus klicheoù boutin, deuit da selaou Bernard Roudaut, paotr Kerlaz, a zalc'ho ur brezegenn diwar he fenn d'ar 1. a viz Meurzh (15 eur) e Ti an dud er Yeuc'h. Digoust eo !

Da geñver fin an Eil brezel-bed e vo savet un diskouezadeg gant skipailhoù eus Bro Douarnenez.

Digor e vo e Sal ar Gouelioù DZ etre an 22 a viz Ebrel hag hanter viz Mae.

Istor ha Glad a raio ivez un diskouezadeg war an Arsav-brezel e-doug an hañv a-zeu.

M'ho peus traoù a bep-seurt er gêr diwar-benn amzer ar brezel n'eus ken mont e darempred ganeomp.

Hor levrioù 'zo da bremañ e Ty Kalon: « Noms du Terroir » 12 € ha « (Itin)errances au bois de Nevet » 8€.

Le comité de jumelage « Le Juch-St Geniès » a tenu son assemblée générale le 10 janvier 2025.

En préambule, il a rendu hommage à Daniel Canonico et à Hippolyte Guichaoua qui nous ont quittés fin 2024.

Les bilans moral et financier ont été approuvés à l'unanimité des présents.



Le bureau a été reconduit à l'unanimité soit :
Président Michel Courberand,
Vice-présidente Carole Vincent,
Trésorier Alain Vincent,
Secrétaire Henri Kerisit,
Membre Catherine Canonico (Absente sur la photo).

Projets pour 2025 :

- Théâtre le 29 mars à 20h30 présenté par « les baladins délurés »

- Vide-greniers le 27 avril de 9h à 18h



- Un repas à emporter (jambon de porc, miel et cidre) est programmé pour le 16 mai
- Les membres du comité descendront en Dordogne du 29 mai au 2 juin



Une chorale Gospel de (Quimper et Plogastel Saint Germain) se produira le 28 juin à 20h00 en l'église du Juch sous la direction de Dorothee AVOSSA.



Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter
au **06 33 37 81 79**
ou sur lejuch.comitedejumelage@orange.fr

Le Président : Michel Courberand

Graine d'hellebore

L'exposition de Noël s'est tenue les 21 et 22 décembre sur le thème de « Noël ensemble ».

Les visiteurs étaient accueillis par un coin nature composé de sapins, arbustes, cageots, barriques, mettant en valeur les compositions florales.

Une table de banquet était dressée, décorée d'un centre de table composé de graminées et fleurs naturelles en mélange, et le petit plus déco : les assiettes et verreries de nos grands-mères devenus tendance aujourd'hui.

Cette grande table était entourée de petites tables festives, de guéridons fleuris et d'un coin buffet.

Comme chaque année, les enfants de l'école participaient à l'exposition en réalisant de petits anges qui ont trouvé leur place dans la forêt des anges.

Une loterie et un kiosque de bouquets complétaient l'ensemble, sans oublier le traditionnel café, gâteaux, crêpes.

Nous en retirons un bilan global satisfaisant.

Les cours se poursuivent tous les 3èmes mercredis du mois à 13h30, 15h45 et 18 h.

Bonne année 2025 à tous

Les coprésidentes

Danièle Salm : 02 98 74 73 12
Marie Yvonne Plouhinec 02 98 91 01 69

artfloral.lejuch@orange.fr

Comité d'animation – Komite buheziñ

Petites nouvelles du comité d'animation !! Deux points forts pour cette année 2025....



Tout d'abord, nous interviendrons, lors des « Fenêtres qui parlent » qui se déroulera du 3 au 12 mai 2025.

Les bénévoles de l'association aideront l'ULAMIR au montage de l'exposition et à la prise de contact avec les habitants du bourg.

Lors du vernissage, le 3 mai, nous proposerons un stand de petite restauration, qui se tiendra sur le parvis de l'église.

Nous avons décidé de maintenir la fête du 15 août, même si cette date correspond au festival « chez Hubert ». Pour que chacun puisse profiter pleinement de ces deux événements, nous organiserons la fête du village le midi et l'après-midi du 15 août aux abords de la salle polyvalente, la formule sera la même avec repas, championnat de galoche juchoise et animations musicales.

A très vite, lors de ces moments festifs !

Bonne journée,
Caroline et Agnès

Ecole Notre-Dame – Skol Itron Varia

Depuis début novembre, les élèves de l'école Notre Dame de Toutes Grâces ont vécu des moments forts.



- Le 11 novembre, quelques enfants volontaires ont participé à la commémoration de l'armistice. Ils ont déposé une gerbe au monument aux morts et ont vendu des bleuets.

- Le 5 décembre, tous les élèves de l'école ont pris le car en direction de Quimper. Ils ont assisté à une représentation du cirque de Noël. Ils étaient spectateurs avant

d'être acteurs. En effet, durant la semaine du 24 au 28 février, le cirque français va s'installer durant toute la semaine près du terrain de foot et cela rien que pour eux !

- Le 6 décembre, tous les élèves ont participé à la « journée sans cartable ». Cette journée est toujours très attendue et a permis à tous de participer aux ateliers proposés : réalisation d'anges pour l'art floral, de cartes pour les personnes âgées de la commune, atelier cuisine, yoga, connaissance de soi...



- La célébration de Noël en l'église du Juch a eu lieu le lundi 16 décembre au matin en présence du Père Augustin. Après avoir écouté la parole et chanté, les enfants ont déposé près de la crèche des bergers et moutons réalisés lors de la journée des communautés éducatives de début décembre.

- Pour terminer le trimestre, les CP, CE et CM sont allés au Terrain Blanc à Penhars voir le spectacle « En haut, en bas » proposé par Très Tôt Théâtre. Ils ont découvert sur scène deux sœurs. En haut, en bas : l'une suspendue à son trapèze, l'autre ancrée au sol. Mais comment s'y prendre quand on n'habite pas le même monde ? Comment jouer, dialoguer, se rencontrer ?

- Début janvier, les maternelles se sont mis aux fourneaux et ont confectionné de délicieuses galettes à la pomme et à la frangipane. Les rois et les reines ont arboré fièrement leur couronne ! Au cours de cette période, ils ont commencé les séances d'« école dehors » et ont réalisé une chasse aux sons. Un projet autour de l'abécédaire a également été mené au sein de la classe.





- Fin janvier, les CM étaient invités au collège St Blaise afin de se mettre dans la peau d'un collégien. Tout au long de la journée, ils sont passés d'un atelier à l'autre : musique, EPS, arts plastiques, espagnol, allemand, sciences... Le point d'orgue de cette journée était bien évidemment le déjeuner au self ! Il faut maintenant patienter jusqu'en septembre pour franchir définitivement le cap.



Après 5 semaines de classe, il était déjà temps de refermer la 3^{ème} période de l'année scolaire. Le temps étant de la partie en ce vendredi 7 février, nous sommes descendus au stade profiter des équipements de la commune. Tout au long de l'après-midi, les élèves ont pu apprécier les jeux sportifs qui leur ont été proposés.



Des projets :

- ❖ La semaine « cirque » aura lieu du 24 au 28 février. Tout au long de la semaine, les élèves vont découvrir les arts du cirque sous un vrai chapiteau de 450 places et encadrés par une famille de circassiens. Cette semaine se terminera en apothéose avec un grand spectacle sous le chapiteau. Celui-ci aura lieu le vendredi 28 février à 19h30. Vous êtes tous invités à venir les encourager (Voir affiche ci-dessous).
- ❖ L'APEL organise son traditionnel couscous le samedi 22 mars. Les réservations sont d'ores et déjà possible auprès des familles de l'école mais également à Ty Kalon.
- ❖ N'oubliez pas de noter dans votre agenda le repas-crêpes du lundi de Pâques : le 21 avril à partir de 12h30 à la salle communale
- ❖ L'école souhaite mettre en place un potager dans la cour de récréation. Nous recherchons des personnes disposant d'un peu de temps et désirant faire partager leurs expériences et connaissances sur le sujet. Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez nous contacter de préférence sur le temps de la pause de midi (12h/13h30) au 02 98 74 71 70. D'avance merci.



Le cirque Français propose durant la semaine du 24 au 28 février un stage de découverte des arts du cirque aux enfants de notre école du Juch.
Venez découvrir le spectacle
Le vendredi 28 à partir de 19 h 30
à la plaine des loisirs

7€ la place



Réservation obligatoire auprès de Sébastien
au 06 50 20 11 54 ou par mail :
apel.notredame.lejuch@gmail.com



Prenez date ! Les Fenêtres qui parlent 2025 au Juch c'est le samedi 3 mai 2025 !



Exposition du 3 au 12 mai (Programme à venir)

Pour la troisième édition, les habitants, les artistes, l'Ulamir Centre Social du Goyen, le comité d'animation, Ty Kalon et la Mairie s'associent pour l'organisation des fenêtres qui parlent.

L'idée : une exposition à ciel ouvert depuis les fenêtres des habitants du cœur du village, une rencontre habitants artistes et un programme d'ateliers riche en couleur !

Petites nouveautés pour cette édition : des ateliers artistiques gratuits pour les familles en amont, un stage de théâtre de rue avec Firmin Souloc, notre commissaire -priseur et une mise en avant des artisans, artistes et producteurs locaux lors de l'inauguration.

Vous êtes dessinateurs de timbres postes, peintres en herbe, habitants, sculpteur de bois flotté, graffeur à vos heures, vous souhaitez exposer ou vous investir tout simplement dans la préparation et l'événement.



Contactez l'Ulamir : familles.ulamir@orange.fr -02 98 74 27 71

ANIMATIONS JEUNESSES

Tous les vendredis (hors vacances scolaires) Jérémy Canévet accueille les jeunes au foyer du Juch de 17h30 à 19h00 pour se défouler après une rude semaine.

Et n'oubliez pas durant les vacances un programme alléchant est proposé aux ados avec des navettes au Juch



<https://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.com/p/animation-jeunesse.html>

**Avant les vacances de Noël,
les jeunes nous ont fabriqué
une étoile pour Noël.**

**Elle a été exposée
dans le placître de l'Église**



Conseils municipaux

Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site www.lejuch.fr

Conseil municipal du 21 novembre 2024

◆ Désignation des délégués aux structures intercommunales

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, comme suit les délégués de la commune aux différentes structures :

Conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement :

Délégué titulaire : Régis ANSQUER

Syndicat Départemental Electricité du Finistère :

Délégués titulaires : Céline BOUREAU, Romain LE BRUSQ

Délégués suppléants : Yves TYMEN, Julien BROUQUEL

Correspondant défense : Marie-Louise PETITBON

Sécurité routière : Céline BOUREAU, Marie-Louise PETITBON

Commission intercommunale pour l'accessibilité : Emmanuelle LE STUM, Julien BROUQUEL, Marie-Louise PETITBON

Commission communautaire Développement économique, Habitat, Haut-débit, Tourisme, Numérique et Prospective : Julien BROUQUEL

Commission communautaire Urbanisme et PLUiH : Régis ANSQUER

Commission locale d'évaluation des charges transférées : Yves TYMEN, Marc RAHER

Commission Mobilité : Yoann LE DOEUFF

Commission de Délégation de Service Public : Yves TYMEN, Yoann LE DOEUFF

Commission communautaire Déchets et Algues vertes : Yves TYMEN, Julien BROUQUEL, Pauline DUVACHER

Syndicat à Vocation Unique Construction d'un centre de secours et d'incendie à Douarnenez :

Délégués titulaires : Yoann LE DOEUFF, Emmanuelle LE STUM

Délégué suppléant : Marc RAHER

Ulamir Centre Social du Goyen :

Délégué titulaire : Romain LE BRUSQ
Délégué suppléant : Isabelle KERVAREC

Commission Intercommunale des Impôts Directs : Marie-Louise PETITBON

Enedis : Yves TYMEN

Commission d'appel d'offres

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la

commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La liste candidate présente :

Sont déclarés élus :

Membres titulaires :

Régis ANSQUER

Julien BROUQUEL

Marc RAHER

Membres suppléants :

Emmanuelle LE STUM

Pour faire partie, avec M. le Maire, Président de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

◆ Mise en place des commissions

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions thématiques suivantes :

Commission des Finances

Président : Yves TYMEN, Maire

Membres : Marc RAHER, Pauline DUVACHER, Isabelle KERVAREC, Julien BROUQUEL, Patricia DELATTRE, Jenna TANGUY

Commission Communication

Président : Yves TYMEN, Maire

Membres : Marc RAHER, Jenna TANGUY, Marie-Louise PETITBON, Emmanuelle LE STUM, Isabelle KERVAREC, Patricia DELATTRE

Commission Travaux

Président : Yves TYMEN, Maire

Membres : Julien BROUQUEL, Patricia DELATTRE, Romain LE BRUSQ, Isabelle KERVAREC, Céline BOUREAU

Commission Ecole

Président : Yves TYMEN, Maire

Membres : Jenna TANGUY, Isabelle KERVAREC, Patricia DELATTRE, Julien BROUQUEL, Pauline DUVACHER, Emmanuelle LE STUM

Commission Animation

Président : Yves TYMEN, Maire

Membres : Romain LE BRUSQ, Jenna TANGUY, Isabelle KERVAREC, Emmanuelle LE STUM, Céline BOUREAU, Patricia DELATTRE

Commission Affaires sociales

Président : Yves TYMEN, Maire

Membres : Isabelle KERVAREC, Jenna TANGUY, Patricia DELATTRE, Marie-Louise PETITBON

Cette commission accueille 5 membres extérieurs : LE DOARE Marie-Agnès, QUEMENER Chantal, DAVID Dominique, JONCOUR Monique, GUICHAOUA Hippolyte

◆ Délégation de pouvoir au maire

Les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier les délégations suivantes conformément à l'article L.2122-22 du CGCT :

1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux

2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 40 000 € hors taxes ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

3 - De décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

4 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

5 - De créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux

6 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

7 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

8 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

9 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts ;

10 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

11 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

12 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code et ce de manière générale ;

13 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Etant précisé que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions ou son niveau, y compris en appel, pourvoi en cassation ;

14 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux et ce de manière générale ;

15 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

◆ Bail du local d'activité – R0 de la Maison Cœur de bourg

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la signature d'un bail commercial, conformément aux dispositions des articles L 145-1 et suivants du Code de commerce, d'une durée de neuf années entières et consécutives qui ont commencé rétroactivement à courir le 1er novembre 2024 pour se terminer le 31 octobre 2033, avec faculté de résiliation triennale au profit du preneur.

Monsieur le Maire précise les modalités suivantes :

Désignation des biens

Sur la commune de LE JUCH (Finistère) – 14 place de l'église

Au rez-de-chaussée, un local commercial comprenant : une terrasse, une salle, un office, une réserve, un vestiaire, un local ménage, un sas, un sanitaire, un escalier,

A l'extérieur, un préau et son escalier donnant sur la cour

Le preneur aura la jouissance de la licence de débit de boissons tant que le débit de boisson sera exploité dans l'immeuble.

LOYER

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer annuel de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €), que le preneur s'oblige à payer au domicile du bailleur ou en tout autre endroit indiqué par lui par termes de MILLE EUROS (1.000,00 €) mensuel.

Cependant, le locataire débutant une activité nouvelle, il est expressément stipulé que ce loyer ne sera pas immédiatement appliqué, mais entrera en vigueur de la manière suivante du 1^{er} Novembre 2024 au 30 Avril 2025 il sera porté à SIX CENT EUROS (600,00 €) mensuel ; du 1^{er} Mai 2025 au 31 Octobre 2025 il sera porté à HUIT CENT EUROS (800,00 €) mensuel ;
Accord unanime du conseil municipal

◆ Bail du cabinet dentaire - R+1 de la Maison Cœur de bourg

Vu la proposition de bail

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la signature d'un bail commercial, conformément aux dispositions des articles L 145-1 et suivants du Code de commerce, d'une durée de six ans qui commencera à courir le 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2030. Le contrat sera renouvelé tacitement pour une durée de 6 ans.

Monsieur le Maire précise les modalités suivantes :

Désignation des biens

Sur la commune de LE JUCH (Finistère) – 1 Bis Rue de l'Ecole

Au premier étage de l'immeuble, un local professionnel comprenant : entrée, deux salles de soin, une salle de stérilisation, une salle de repos, deux W.C.

LOYER

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer annuel de SIX MILLE EUROS (6 000,00 €), qui sera payable mensuellement et d'avance par termes de cinq cent euros (500,00 €) le 5 de chaque mois.

A l'expiration de la durée initiale ci-dessus fixée, le contrat se renouvellera tacitement pour une durée de 6 ans. A cette occasion, il est expressément convenu entre les parties que le loyer applicable sera alors, à compter du 1^{er} janvier 2031, porté à la somme annuelle de DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €), qui sera payable mensuellement et d'avance par termes de MILLE EUROS (1 000,00 €).

Accord unanime du conseil municipal.

◆ Gestion locative de l'appartement Maison des sœurs

Madame KERVAREC, Adjointe, expose les difficultés rencontrées dans la gestion des appartements appartenant au domaine privé de la commune (choix du locataire, retard de paiement, des loyers impayés...). Afin de palier à toutes ces difficultés, la gestion locative de l'appartement de la Maison des sœurs (T3 de 80m²), situé 4 bis rue de l'école, appartenant au domaine privé de la commune de LE JUCH, peut être confiée à l'agence immobilière Stéphane Plaza Immobilier (sise 20, rue Jean Bart - 29100 DOUARNENEZ).

Le tarif de la prestation proposé pour la gestion locative du bien s'élève à 5% TTC des loyers encaissés.

Une assurance loyers impayés est également proposée. Le coût cette assurance est de 2,5% TTC du loyer, en plus des honoraires de gestion mensuels.

Accord unanime du conseil municipal.

Montant du loyer de l'appartement Maison des sœurs (D2024/62)

Madame Isabelle KERVAREC, expose qu'afin de maintenir une recette identique pour la location de l'appartement de la Maison des sœurs, il est nécessaire de passer le loyer hors charge de 600 à 649 €. Ce montant comprend la gestion locative avec assurance.

Accord unanime du Conseil municipal.

◆ Demande de subvention - Appel à manifestation d'intérêt pour le Territoire numérique éducatif

L'Appel à manifestation d'intérêt pour le Territoire numérique éducatif est un dispositif qui vise à financer des équipements et ressources numériques et à accompagner les usages du numérique au bénéfice des enseignants, des élèves des réseaux publics et privés et de leurs familles. Le Finistère a obtenu de faire partie des 12 départements expérimentant le TNE grâce à la mobilisation du Département et de la Région académique.

Le TNE comprend 4 volets :

L'équipement des établissements scolaires pour favoriser l'usage du numérique en classe ;
la mise à disposition de ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;
la formation des enseignants pour intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques ;

L'accompagnement des parents pour les aider à maîtriser les technologies et favoriser leur implication dans la scolarité

de leur enfant. Le TNE bénéficie aux 1er et 2nd degrés des réseaux public et privé.

Il est proposé en collaboration avec l'école privée Notre Dame de Toutes Grâces du Juch de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt en procédant à l'acquisition de matériels conformément au plan de financement présenté ci-dessous :

Plan de financement		
DEPENSES	en € HT	
Dalle :	2 690,00 €	
Forfait livraison, installation :	180,00 €	
Formation :	380,00 €	
Support :	990,00 €	
Sous-total Dalle	4 240,00 €	
Devis EASYTIS (mur sonore, appareil photo, microscope, big-points, etc.) :	737,69 €	
Tablettes / Ipad :	2 480,12 €	
TOTAL	7 457,81 €	
FINANCEMENT	En €	%
Département	5 220,47 €	70%
Autofinancement - commune	2 237,34 €	30%
TOTAL	7 457,81 €	100%

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 5 220 €.

◆ Subventions Associations 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement des subventions aux associations comme détaillées ci-dessous :

LISTE ASSOCIATIONS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
SANTÉ	
Amicale des Donneurs de Sang de Douarnenez et ses environs	75 €
HUMANITAIRE	
Banque Alimentaire	250 €
Restaurant du Cœur	250 €
TOTAL Associations extérieurs	575 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
APEL Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	300 €
Association Histoire et patrimoine	300 €
Association Histoire et patrimoine - Participation ZAL	0 € / sur dossier
Association Graine d'Hellébore	300 €
ASDJ	1 250 €
Comité de Jumelage	300 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Noël (10€ / enfant)	610 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces (TNE)	2 237 €
OGEC Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Fonctionnement cantine	1 500 €

Club des retraités	250
Sté chasse des Stangs	100 €
Sté chasse La Juchoise	200 €
Comité d'animation	300 €
Festival Chez Hubert	2 000 €
TOTAL Associations locales	9 647 €
TOTAL SUBVENTIONS + PROJETS	7 225,00 €
Projet exceptionnel 2025	1 000,00 €
Animation ouverture MCB	
Animation – Nuit des étoiles	
TOTAL SUBVENTIONS	10 222 €

◆ Conditions d'éclairage nocturne – éclairage public

Monsieur le Maire explique que compte-tenu de l'ouverture du bar, il est nécessaire d'adapter les conditions d'éclairage nocturne.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de LE JUCH dans les conditions définies sur le document annexé à la présente délibération, PRECISE qu'en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Classification des Zones d'éclairage, et horaires associés

ZONE CLASSEE RUE PRINCIPALE :

Route de la gare, Rue Louis Tymen, Place de l'église, Hent ar steir, Hent ar veil, Hent ar Stang.

Horaires rues principales :

Allumage au coucher du soleil (programmation horaires astronomiques)
Gradation à 30% des points pilotables à 21:30

Extinction 22:00 du Dimanche au Jeudi et 01h00 les vendredi et samedi.

Rallumage matin 7:00

ZONE CLASSEE RUE RESIDENTIELLE :

Rue Hervé Goer, Rue de la Laiterie, Place de l'église, Lotissement Ar Styvel, Lotissement Stang ar hoat, Lotissement Coat ar Yeuch, Lotissement Roz ar Park (Hent dall Per Jakez Helias, Hent dall Angela Duval), Lotissement du Launay

Horaires :

Extinction 21:00 du Dimanche au Jeudi et 22:30 les vendredi et samedi.

Rallumage matin 7:00

ZONE ZIGBEE – CHEMINEMENT PIETON ET PARKING STADE :

Allumage au passage sur détection avec extinction 3 min après passage.

◆ Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

CONSIDERANT que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;
CONSIDERANT que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés ;

CONSIDERANT que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

Le Conseil municipal de LE JUCH, après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

DEMANDE aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

DEMANDE que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible, la notion de conflit d'intérêts, pour permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et pour éviter les interprétations floues et divergentes ;

DEMANDE que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans tous les cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général, pour le compte de la collectivité dont il est élu ;

DEMANDE que les sanctions soient proportionnées, pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines

encourues, et que les élus locaux puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés ;

CONFIE au Conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et des EPCI du Finistère, au Président du Sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale.

◆ Motion « MERCOSUR : Non à la fragilisation du monde rural et de ses éleveurs »

CONSIDERANT que la qualité alimentaire est un enjeu primordial,

CONSIDERANT que cet accord aura un impact négatif sur le développement de nos territoires,

CONSIDERANT que l'agriculture, dans toutes ses composantes, est un atout et une source de vitalité pour nos communes
Le Conseil municipal de LE JUCH, après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

APPELLE, lui aussi, l'ensemble des parlementaires et des responsables politiques français, le Premier ministre et le Président de la République, à ne pas ouvrir une brèche supplémentaire qui fragiliserait la vie de nos territoires ruraux,
APPELLE le gouvernement à avoir une attention particulière aux problématiques du monde agricole.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

◆ Bail du cabinet dentaire - R+1 de la Maison Cœur de bourg : promesse de vente

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré le jeudi 21 novembre 2024 en faveur de la signature du bail du cabinet dentaire. Ce bail comprend toutefois une promesse de vente et il convient que le Maire soit expressément autorisé à promettre de vendre le bien au prix indiqué et dans les conditions indiquées ;

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le bail annexé à la délibération n°202460 comprenant les modalités de location et la promesse de vente dont les modalités sont précisées ci-dessus ;

PRECISE que le montant de la promesse de vente est de CENT TRENTE SEPT MILLE EUROS (137 000,00 €) et est indexé sur l'indice du coût

de la construction des immeubles à usage d'habitation ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail (comprenant les modalités de location et la promesse de vente) à intervenir entre la Commune et Mademoiselle Audrey Pauline Marion LE MAITRE, ainsi que tout document afférent à cette opération selon les modalités ci-dessus énoncée.

◆ Marché « Restauration du clocher »

Marc RAHER rappelle que le montant initial du marché retenu du lot 1 était de 215 426,29 € HT. Il correspondait au marché de base + variante monte-charge 1000kgs. Cette capacité de monte-charge avait été jugée suffisante pour les travaux de maçonnerie. Cela avait entraîné une moins-value de 4 536 €.

Cependant, il a été nécessaire de revenir à l'offre de base au cours du chantier et de porter l'offre du marché de base à 219 962,29 € HT.

Le **Conseil municipal** à l'unanimité **VALIDE** le montant du marché initial pour un montant de 219 962,29 € HT ;

◆ Contrat OGEC 2025

Il convient dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC pour l'école Notre Dame de Toutes Grâce d'actualiser le montant du versement.

Ainsi, il est proposé un versement pour l'année civile 2025 de 60 868,09 € soit 5 072,34 € mensuel. Le montant 2024 était de 52 715,48 € (4 392,96 € mensuel).

Ce montant correspond à 61 élèves, sans distinction de leur commune de résidence, répartis comme suit : 18 maternelles (1 885,28 € par enfant en 2024 – 1 749,08 € par enfant en 2023) et 43 primaires (626,35 € par enfant en 2024 - 562,05 € par enfant en 2023) pour l'année 2025 conformément à la détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève fourni par les services départementaux de l'Education nationale.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 5 072,34 € la participation mensuelle à compter du 01 janvier 2025 soit un montant annuel de 60 868,09 €, versée mensuellement à l'organisme de gestion de l'Ecole Notre Dame de Toutes Grâce.

◆ Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la

section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au début de l'exercice précédent.

Avis favorable du conseil municipal

◆ Rapports de la CLECT

Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil municipal le rapport de la CLECT du 16 septembre 2024 et le rapport de la CLECT du 25 novembre 2024.

Les rapports complets ont été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

◆ Convention Urbanisme de mise à disposition du service d'urbanisme de la commune de Douarnenez

CONSIDERANT que depuis 2015, les communes de KERLAZ, POULDERGAT, POUILLAN-SUR-MER et LE JUCH ont fait le choix de confier au service urbanisme de la Commune de DOUARNENEZ le soin d'instruire pour leur compte les demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

CONSIDERANT que les nouvelles pratiques liées à l'usage du guichet numérique et la demande de prise en charge de prestations supplémentaires conduisent la Ville de Douarnenez à établir une nouvelle convention de mise à disposition de son service urbanisme ;

CONSIDERANT que ces nouvelles conventions ont vocation à entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Monsieur Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil municipal d'approuver le principe de la mise à disposition et les termes de la convention annexée, fixant les modalités de fonctionnement et financières et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la ville de Douarnenez cette convention.

◆ Renouvellement de la convention ATC France – antenne téléphone

Monsieur le Maire expose que à la suite du transfert de la gestion de l'antenne relais situé sur le terrain de football d'ORANGE à ATC France, il est nécessaire d'actualiser le bail et de signer une convention avec la société ATC France.

Le Conseil municipal,

ACTE le changement du contrat Orange par une convention ATC France ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Renouvellement de la Convention mutuelle de village – AXA

Une convention a été signée à l'issue de la réunion publique du jeudi 13 septembre 2018 entre la mairie représenté par Monsieur le Maire, Patrick TANGUY et Monsieur Pierre RICHARD, Inspecteur manager commercial représentant Axa France.

Cette convention présente les modalités de la convention (objet de la proposition, conditions accordées aux habitants de la commune, les actions demandées à la

commune, l'engagement d'Axa, la durée de l'offre promotionnelle, etc.).

Celle-ci étant arrivée à échéance, il est proposé à l'assemblée délibérante de renouveler la signature de la convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accord unanime du Conseil municipal.

◆ **Mise en place d'un contrat prévoyance obligatoire au profit de ses agents et de participer à son financement**

Le Maire rappelle que l'ordonnance du 17 février 2021, désormais codifiée aux articles L. 827-1 à L. 827-12 du Code général de la fonction publique territoriale, prévoit notamment une participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de prévoyance lourde de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation sont précisées par décrets.

L'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la PSC des agents territoriaux qui reste à transposer, prévoit : à son article 1.1.3 que : « Cette couverture [en matière de prévoyance] interviendra au moyen d'un contrat collectif à Affiliation obligatoire ».

Il en résulte que les collectivités doivent se conformer à ces obligations et conclure une convention de participation en vue de sélectionner un contrat collectif à Affiliation obligatoire pour leurs agents. Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du CDG, de mettre en place un contrat collectif prévoyance à affiliation obligatoire à la date d'effet du 01/01/2025.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

◆ **Mise à jour des Lignes directrices de gestion**

La loi du 30 décembre 2023 vise à une meilleure attractivité et reconnaissance du métier de Secrétaire de mairie par la mise en place de mesures progressives jusqu'au 1^{er} janvier 2028 afin de faire face à la tension liée aux fonctions de Secrétaire de mairie (8 000 à 10 000 postes à pourvoir d'ici 2030).

Une de ces mesures met en place une bonification d'ancienneté obligatoire (6 mois tous les 8 ans de services) et une bonification d'ancienneté facultative (1 à 3 mois par période d'au moins 3 ans). Il est précisé que cette dernière est à l'appréciation de l'autorité territoriale et en

lien avec la valeur professionnelle de l'agent.

Ainsi, il est nécessaire de mettre à jour les lignes directrices de gestion.

Monsieur le Maire propose de mettre en place ces bonifications tels que proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux dispositions ci-dessus présentées.

◆ **Désignation d'un représentant pour Finistère Ingénierie Assistance**

Sur proposition de Monsieur RAHER, le Conseil municipal décide de nommer Monsieur Julien BROUQUEL pour siéger à cette instance.

◆ **Rapport d'activité 2023 - Douarnenez Communauté - Eau et assainissement - Prix et qualité du service d'élimination des déchets -**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves TYMEN, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance des différents rapports de l'année 2023.

◆ **Don pour Mayotte – subvention exceptionnelle**

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 1 000 € à la Fondation de France (Fondation de France - 40 avenue Hoche 75008 PARIS).

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025

◆ **Demande de subvention CAF et MSA – création d'un local associatif**

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite améliorer les conditions d'accueil et l'offre d'activité pour les mineurs de son territoire en créant un local associatif moderne et fonctionnel.

Le local associatif sera un lieu de choix pour offrir des activités éducatives et culturelles à destination des jeunes par le biais de l'Ulamir. Ces activités contribueront à leur

épanouissement personnel et à leur développement intellectuel, en complément de l'école et des structures éducatives traditionnelles. Des ateliers de loisirs créatifs, des cours de soutien scolaire, des activités sportives et culturelles seront proposées, permettant aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences tout en stimulant leur curiosité. Cela contribuera aussi à briser l'isolement des jeunes et à renforcer la participation des jeunes à la vie locale, en leur offrant des opportunités de s'impliquer dans des projets associatifs.

Le projet est aussi vu comme un véritable relais pour l'accompagnement des jeunes que ce soit pour l'accès à des services d'orientation et de préparation à l'avenir professionnel, la prévention des risques ou encore pour les jeunes en difficulté, en particulier pour ceux confrontés à des problématiques sociales, familiales ou scolaires. Des programmes en partenariat avec Douarnenez Communauté permettront de soutenir les jeunes dans leurs parcours de vie. De plus, un accompagnement à la parentalité seront proposés (interventions RPE), afin d'aider les parents à mieux soutenir l'épanouissement de leurs enfants et à résoudre des difficultés du quotidien. Il pourra également accueillir les ateliers du relais petite enfance.

Enfin, le local pourra jouer un rôle central dans la facilitation de la mobilité des jeunes, en organisant des sorties, des déplacements collectifs ou des activités communes avec des jeunes d'autres communes rurales voisines. Ces initiatives permettront d'élargir leur horizon, de développer des rencontres et de créer un réseau de jeunes dans des zones rurales éloignées les unes des autres. Ils pourront également bénéficier des véhicules en autopartage Kergo.

Rapprocher le foyer des jeunes au plus près des équipements sportifs et de loisirs permettra aussi de libérer le local actuel pour un professionnel paramédical. Le site est également plus sécurisé que le local actuel qui donne sur la rue principale. Par la proximité avec les équipements de loisirs, le site deviendra un point d'ancrage pour les jeunes.

La démarche se veut participative et construite avec les différents acteurs concernés, à savoir les associations locales, l'Ulamir et le service Jeunesse de Douarnenez Communauté. Le SDEF est également associé pour traiter l'aspect énergétique.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention de 22 000 € soit 6% du projet de

création d'un local associatif. Le coût total du projet est de 347 000 € HT.

Plan de financement		
Construction du local de stockage	9 000,00 €	
Coût opération (maître d'œuvre, études complémentaires, aléas, etc.)	60 000,00 €	
Terrassement / raccordement / VRD / aménagement extérieurs	12 500,00 €	
Aménagement intérieur / mobilier du club house	4 000,00 €	
Toit / ombrière photovoltaïque	29 000,00 €	
Aménagement du foyer	2 500,00 €	
TOTAL HT	347 000,00 €	
DETR (sollicité)	70 000,00 €	20%
Pacte Finistère Volet 2 (sollicité)	50 000,00 €	14%
FFF (sollicité)	15 000,00 €	4%
MSA (sollicité)	22 000,00 €	6%
CAF (sollicité)	22 000,00 €	6%
Sous-total subventions	179 000,00 €	52%
Autofinancement	168 000 €	48%
TOTAL	347 000,00€	100%

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide de la CAF et de la MSA dans le cadre du programme « Grandir en milieu rural » à hauteur de 22 000 € et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

par : 11 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une aide de la MSA dans le cadre du programme « Grandir en milieu rural » à hauteur de 22 000 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

◆ Signature du marché de maîtrise d'œuvre – construction d'un local associatif

Le Maire indique que par la délibération 2024/38 en date du 11 septembre 2024, le Conseil municipal a donné son accord pour le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local associatif et d'un foyer Jeunes. Une consultation de maîtres d'œuvre a été lancée selon la procédure adaptée en

application de l'article R 2123-1-1 du Code de la Commande Publique.

Les prestations demandées portent sur une mission de maîtrise d'œuvre comprenant : une mission de base (Etudes préliminaires, Etudes d'avant-projet, Etudes de projet (PRO/DCE), Assistance à la passation des marchés de travaux, VISA, Direction d'exécution des contrats de travaux, Assistance aux opérations de réception), deux missions complémentaires non optionnelles (Diagnostic, Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)).

Huit équipes de maîtres d'œuvre ont déposés une candidature. Trois d'entre elles ont été auditionnées le mardi 7 janvier 2025. Une CAO s'est réunie le mercredi 15 janvier 2025. Après examen, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la société Nolwenn Boulala Architecte de Plonévez-Porzay, pour un montant d'honoraires de 40 720 euros HT, comprenant l'ensemble des missions demandées.

CONSIDERANT que les offres de huit équipes de maîtrise d'œuvre ont été examinées ;

Le conseil municipal décide **D'AUTORISER** le Maire à signer le projet de marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un local associatif et d'un foyer Jeunes avec le société Nolwenn Boulala Architecte et ce, pour un montant de rémunération de 40 720,00 euros HT ;

◆ Droit de préemption – ancien bar des sports

La Commune a le projet d'acquérir l'ancien bar des sports situé au 1 place de l'église – 29100 LE JUCH comprenant les parcelles : 87 AA 134 / 87 AA 171 / 87 AA 125.



L'ancien bar des sports est situé dans une position stratégique au centre du bourg. Sa réhabilitation permettrait de redonner vie à cet espace, d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités. Son acquisition et sa reconversion conforterait la dynamique engagée ces dernières années et valoriserait le tissu urbain existant.

L'assistant à maîtrise d'œuvre a fait une 1ère étude de faisabilité présentée en annexe.

La rénovation pourrait permettre d'accueillir de nouvelles fonctions, répondant ainsi aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants : activité tertiaire (activité médicale ou paramédicale par exemple) et du logement locatif.

Considérant l'intérêt de disposer d'un outil de maîtrise foncière sur ces zones à enjeux, il vous est proposé d'instituer le périmètre du Droit de Préemption Urbain sur ces parcelles. Celui-ci permet à la Commune de se substituer à l'acquéreur d'un bien pour la réalisation d'un projet d'intérêt public.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré **DECIDE** d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur la commune de LE JUCH sur les périmètres définis au plan présenté ci-dessus à la présente délibération,

◆ Bail du local d'activité – RO de la Maison Cœur de bourg

Monsieur Marc RAHER explique que le bail a fait l'objet d'ajustements dont notamment :

La possibilité pour les preneurs d'organiser le marché du Diable dans le préau ;
La séparation du loyer de la licence du loyer du bâti.

Le preneur aura la jouissance de la licence de débit de boissons tant que le débit de boisson sera exploité dans l'immeuble.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer annuel de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €), que le preneur s'oblige à payer au domicile du bailleur ou en tout autre endroit indiqué par lui par termes de MILLE EUROS (1.000,00 €) mensuel.

Cependant, le locataire débutant une activité nouvelle, il est expressément stipulé que ce loyer ne sera pas immédiatement appliqué, mais entrera en vigueur de la manière suivante :

du 26/10/2024 au 25/04/2025 il sera porté à CINQ CENT EUROS (500,00 €) mensuel ;

du 26/04/2025 au 25/10/2025 il sera porté à SEPT CENT EUROS (700,00 €) mensuel ;

En supplément, le bail comprend une redevance mensuelle de 100,00 € pour la mise à disposition de la licence IV. Ce montant est non-révisable.

Le Conseil municipal :

DIT que le bail a commencé à courir rétroactivement le 26 octobre 2024 pour se terminer le 25 octobre 2033, avec faculté

de résiliation triennale au profit du preneur ;

DIT que le montant du loyer annuel est fixé à **DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €)**, payable à terme échu et en douze termes égaux de **MILLE EUROS (1 000,00 €)** chacun ;

DIT que le montant de la redevance de mise à disposition de la licence IV est de **CENT EUROS (100 €)** mensuels et que ce montant est non-révisable ;

PRECISE que le locataire débutant une activité nouvelle, ce loyer ne sera pas immédiatement appliqué et entrera en vigueur comme proposé ;

DIT que le preneur bénéficiera du droit au renouvellement et du droit à se maintenir dans les lieux à l'expiration du bail

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le futur bail commercial à intervenir entre la Commune et la SARL DEEL représenté par Madame Christelle POYET et par Monsieur Christophe CARVALHO, ainsi que tout document afférent à cette opération selon les modalités ci-dessus énoncée.

◆ **Subvention exceptionnelle – comité de jumelage**

Le comité de jumelage projette d'organiser un spectacle dans l'église du Juch la soirée du samedi 28 juin au soir. Il est prévu des chants Gospel avec une troupe d'environ 50 personnes. La recette qui leur sera dédiée se fera au chapeau. Un pot de l'amitié leur sera offert à l'issue du concert. Il est proposé de participer à hauteur de 250 €. Accord du conseil municipal

◆ **Loyers des locaux 2025**

Il est proposé d'appliquer une hausse de 1.82 % à compter du 1^{er} février 2025. Ceux-ci s'établiront comme suit :

Type	Loyer 2024	Loyer 2025	Charges	TOTAL
Logements				
T2	264,50 €	269,30 €	31,43 €	300,73 €
Logement				
T3	346,88	353,18	31,43	384,61
Logement				
T3 rénové	374,97	381,78 €	31,43 €	413,21 €

Les loyers plus les charges à compter du 1^{er} février 2025 sont proposés comme suit :

Local multi-activités - 7 rue Louis Tymen

Les loyers plus les charges à compter du 1^{er} février 2025 sont proposés comme suit :

Type	Loyer 2024	Loyer 2025	Charges	TOTAL
Local multi-activités	450,00	466,92 €	31,43	498,35 €

◆ **Rapport du Maire et des Adjointes**

Yves TYMEN :

RDV association pour la production et transformation de chanvre

Commission Urbanisme le lundi 3 février

Mouez ar Yeuc'h N°140

PCS : il va être finalisé

Julien BROUQUEL :

Artisans de la baie : salon le 5 et 6 avril 2025 à la salle socio-culturelle

ZAL : rdv avec Roger YOUINO, co-président de l'association Histoire et Patrimoine et un chargé de mission du Département dans le cadre du plan Arbre. Une solution de sécurisation a été évoquée. Celle-ci nécessite un terrassement dans un 1^{er} temps pour éventuellement mettre un plancher hourdi comprenant une trappe de visite.

Romain LE BRUSQ :

Venue du Père Noël : bon retour des habitants
Envoi des dossiers de demandes de subvention pour les asso pour l'année 2025, réunion en février

Isabelle KERVAREC :

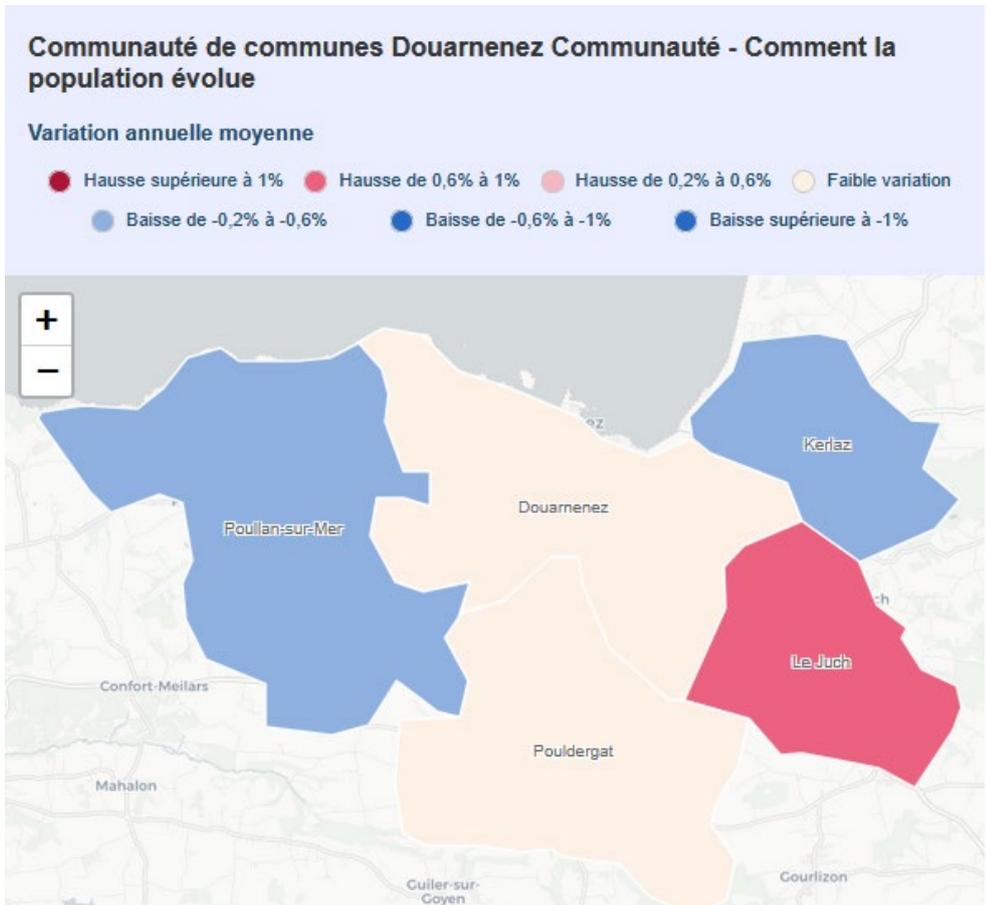
Réunion avec l'école et l'Ulamir au sujet de la salle LPV

CTG : elle va être signée pour 2025-2029. Elle traite de l'enfance, la jeunesse, la parentalité, etc.

Les élus vont prioriser les 42 actions. Elles donneront lieu à la rédaction de fiches Action par les techniciens.

Classement des communes de Communauté de communes Douarnenez Communauté par nombre d'habitants

Rang dans l'EPCI	Commune	Population
1	Douarnenez	14 188
2	Poullan-sur-Mer	1 460
3	Pouldergat	1 213
4	Kerlaz	798
5	Le Juch	753



TRANSPORT A LA DEMANDE

Nouveau service de transport à la demande (TAD Zonal)

Un service de transport à la demande est disponible pour Poullan-sur-Mer, Pouldergat, Le Juch et Kerlaz. Ce service fonctionne sur réservation de porte à porte:

- **Poullan-sur-Mer** : Lundi de 14h à 16h30.
- **Pouldergat** : Mardi de 9h30 à 12h00.
- **Le Juch et Kerlaz** : Jeudi de 14h à 16h30 et vendredi de 9h30 à 12h00.



Les réservations devront être effectuées la veille du départ avant 16h auprès de l'entreprise Le Cœur bus et cars **au 02 98 54 40 15**. Pour les services depuis et vers Poullan-sur-mer, les réservations seront à effectuer avant le vendredi précédent le départ.

« Viens avec ton CV, on recrute ! » 3^{ME} ÉDITION

JOB DATING

- EMGAVIOÙ LABOUR PRIM -

SAMEDI 25 Janvier 9H>12H À **JEUDI 20 Mars**

DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ
(75, RUE AR VÉRET À DOUARNENEZ)
TEL: 02 98 74 48 50
www.douarnenez-communaute.fr

SECTEURS :
> RESTAURANTS
> HÔTELS
> CAMPINGS

SECTEURS :
INDUSTRIES <
BTP <
SERVICES <
COMMERCES <

PLUS DE 150 OFFRES D'EMPLOI À POURVOIR !*
OUZHPENN ISO KINNIG LABOUR

* Les offres d'emploi de Douarnenez Communauté et de la Ville de Douarnenez seront également proposées sur les deux dates.

Logos: CAP EMPLOI, Douarnenez COMMUNAUTÉ, Mission Locale Pays de Douarnenez, REPUBLICAN FLAGGERS, France Travail

2025

Distribution annuelle des sacs

Dasparzh bloaziek ar seier lastez-ti

DouarnenezZ
KUMUNEZH - COMMUNAUTE
TEL : 02 98 74 48 50
www.douarnenez-communaute.fr

DOUARNENEZ
Siège de Douarnenez Communauté
75 rue ar Véret à Douarnenez
Du Lundi 03 au Vendredi 07 mars
Du Lundi 10 au Vendredi 14 mars
Du Lundi 17 au Mardi 18 mars
8h30 à 17h30, sans interruption.
Mercredi 19 mars
13h30 à 17h30.

POULDERGAT
Salle polyvalente Ti An Holl
Proximité de la rue Foenec Veur à Pouldergat
Mardi 25 mars
10h à 17h30, sans interruption.

LE JUCH
Salle socioculturelle
Rue Louis Tymen au Juch
Mercredi 26 mars
10h à 17h30, sans interruption.

KERLAZ
Mairie (salle du Conseil)
Place du presbytère à Kerlaz
Jeudi 20 mars
10h à 17h30, sans interruption.

POULLAN/MER
Salle polyvalente
Place des fêtes à Poullan-sur-mer
Jeudi 27 mars
10h à 17h30, sans interruption.

TOUS LES GABALLARZ EN PLASTIQUE, EN METAL ET LES BRICOLES ALIMENTAIRES DE TRIENTE!

Les retardataires ou les nouveaux habitants peuvent venir récupérer leurs sacs, après la période de distribution annuelle, À PARTIR DU 02 AVRIL, lors des permanences du mercredi après-midi, de 13h30 à 17h30, au siège de Douarnenez Communauté.



Comité de jumelage du Juch : cap sur Saint-Geniès en 2025

Ouest-France 14/01

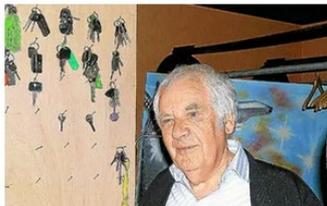


L'exposition d'art floral « Noël ensemble » a attiré 200 personnes au Juch



Cabinet dentaire, local associatif, assainissement... Quels sont les projets 2025 pour Le Juch ?

Ouest-France 06/01



Abonnés « Il avait une imagination débordante » : créateur de la boîte de nuit Le Moulin au Juch, Raymond Sibénil s'est éteint à l'âge de 93 ans



Abonnés Au Juch, le conseil municipal solidaire des sinistrés de Mayotte

Au Juch, la Confédération paysanne mène campagne pour les élections agricoles

La Confédération paysanne a tenu une réunion de secteur au Juch mercredi 15 janvier à Ty Kalon



Abonnés « Nous souhaitons poursuivre les efforts pour améliorer le quotidien des habitants » : le maire du Juch a présenté ses vœux



Abonnés « Des conditions de travail viables et des revenus satisfaisants » pour tous les agriculteurs de Douarnenez communauté



QuestKarr, c'est la solution pour covoiter dans l'Ouest-Cornouaille

Au Juch, le festival Chez Hubert dévoile de nouveaux noms pour son édition 2025

Créé en 2023 au Juch, le festival Chez Hubert reviendra pour une troisième édition, du 15 au 17 août. Les organisateurs viennent de dévoiler de...



La commune du Juch exerce son droit de préemption sur le bâtiment de l'ancien bar des sports

Ouest-France 31/01

500 appels manqués le premier jour : près de Douarnenez, l'installation de cette dentiste était attendue comme le Messie !

Début janvier, la docteure Audrey Le Maitre a ouvert son cabinet dentaire au Juch, près de Douarnenez. Un choix du cœur pour cette praticienne qui mesure déjà, quelques semaines après son arrivée, les attentes des...



Depuis début janvier, des navettes TUD'Bus depuis Pouldergat et Le Juch mènent à Douarnenez

Depuis début janvier 2025, Douarnenez Communauté met en place de nouveaux services de transport gérés par l'entreprise Le Cœur bus et cars, grâce à un contrat de délégation de service public pour sept ans



Au Juch, des subventions demandées pour la construction d'un local associatif

Futur local associatif et devenir des locaux de l'ancien Bar des sports étaient au programme du conseil municipal du Juch, qui s'est tenu mardi.



Retrouvez vos informations sur le site www.lejuch.fr

Un corps en santé

Cabinet Chiropratique de Raphaël Soulard

Depuis un an et demi, vous êtes nombreux à avoir ouvert les portes de mon cabinet au **Juch** et c'est avec grand plaisir que je vous ai accueilli et que nous avons commencé à travailler ensemble vers une meilleure santé et un bien-être durable. En tant que chiropracteur, ma mission est d'aider les habitants de notre région à mieux comprendre l'importance d'un corps en bonne santé pour leur qualité de vie et à leur montrer comment la chiropratique peut soulager les douleurs et rétablir un bon équilibre neuro-musculo-squelettique.



Qu'est-ce que la Chiropratique et Comment Fonctionne-t-elle ?

Lombalgies, douleurs articulaires, musculaires, sciatiques, cervicalgies, maux de tête, problèmes de posture, d'équilibre, etc. La chiropratique possède de nombreuses indications car c'est une discipline axée sur le lien entre le système nerveux, les muscles et le squelette, en particulier la colonne vertébrale, qui influence directement le bon fonctionnement du corps. Lorsque certaines articulations perdent de leur mobilité ou ne fonctionnent plus correctement, cela peut entraîner des troubles fonctionnels affectant le quotidien. Grâce à des ajustements précis, je travaille à lever ces blocages ou dysfonctions afin de permettre au corps de retrouver son équilibre naturel et d'exploiter pleinement son potentiel d'autogénération.

Une consultation se déroule habituellement en trois phases : **l'interrogatoire** pour bien comprendre les problématiques et vos attentes, **l'examen clinique** où nous analysons votre posture et mouvements, **le traitement** qui consiste en ajustements chiropratiques et travail musculaire.

La chiropratique s'adresse à **toutes les générations**, des enfants aux seniors. Elle est particulièrement bénéfique pour les **sportifs**, car elle aide non seulement à soulager les douleurs mais aussi à améliorer la performance et à prévenir les blessures. Que vous soyez un athlète passionné ou que vous cherchiez simplement à vivre sans douleur, la chiropratique vous propose une approche naturelle pour soutenir votre santé neuro-musculo-squelettique au quotidien.

Mon parcours et mon Engagement local

Depuis toujours, j'ai une passion pour le corps humain et le mouvement, ancrée dans mon propre passé de sportif. Diplômé de l'IFEC en 2020, j'ai ensuite continué mon parcours à l'étranger, en Allemagne, où j'ai acquis des compétences spécifiques que je mets aujourd'hui au service des habitants de **notre belle commune du Juch et ses environs**.

Établi en **Bretagne**, une région que j'affectionne particulièrement, je suis ravi de contribuer à la santé et à la qualité de vie de la communauté locale. **Au-delà de mon activité en cabinet, je participe également aux événements locaux** : en 2023 et 2024, j'ai eu le plaisir d'exercer en tant que chiropracteur lors du festival "**Chez Hubert**", et vous pouvez régulièrement me retrouver lors de compétitions de **trail** et autres manifestations sportives, où je partage les bienfaits de la chiropratique avec les participants. Ces moments d'échange sont pour moi une belle opportunité de sensibiliser chacun à l'importance d'un corps en bonne santé.

Comment me contacter ?

Si vous souhaitez en savoir plus sur la chiropratique ou prendre RDV, **vous pouvez me contacter au 07 66 78 25 01 ou me retrouver sur Doctolib**. N'hésitez pas à visiter mon site internet pour en savoir plus sur mon approche et ma philosophie. Je serais ravi de vous rencontrer et de vous accompagner sur le chemin du mieux-être !

● **Cabinet Chiropratique de Raphaël Soulard**
7 rue Louis Tymen, Le Juch

☎ **Rendez-vous au : 07 66 78 25 01 (ou via doctolib).**

🌐 **Site internet : www.chiropratique-soulard.fr**

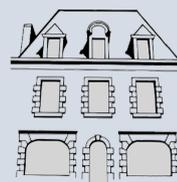
La boutique de la Brasserie

vous accueille à Kermenguy !



Nous sommes heureux de vous annoncer que la boutique de notre brasserie est désormais ouverte **tous les samedis de 10h à 12h**. Venez découvrir nos produits et échanger avec nous !

A très bientôt à la brasserie !



Ty Kalon

14 place de l'Eglise Le Juch
Du mardi au jeudi de 9h00 à 21h00
Vendredi et samedi de 9h30 à 1h00
Et le dimanche de 9h30 à 21h00.

02 98 10 87 66





SOS FAUNE SAUVAGE BRETAGNE



Vous avez trouvé un animal en détresse ?
Vous avez un souci avec un animal sauvage ?

02 57 63 13 13



**J'ai trouvé un animal en détresse.
Que faire ?**



S'assurer que l'animal est bien en détresse :

Appeler SOS Faune Sauvage Bretagne au **02 57 63 13 13**
ou consulter la FAQ sur notre site internet



Flashez ce QR code pour voir la FAQ

Le sécuriser :

- Placer l'animal en sécurité dans un carton préalablement troué, avec un fond de papier journal.
- Ajouter une bouillotte couverte d'un linge, bien fermée et bien calée.
- Le mettre au repos dans une pièce tempérée sans lumière et sans bruit.
- Ne donner ni à boire, ni à manger.
- Ne pas caresser, ni parler à l'animal.



Le transporter :

Si vous devez l'emmener à un centre de soins pour la faune sauvage ou à un vétérinaire spécialisé, calez le carton fermé dans le coffre de la voiture pour le trajet.



SOS Faune Sauvage
02 57 63 13 13 - contact@sosfaunesauvage.bzh
www.sosfaunesauvage.bzh
Conception Graphique : Adèle Torchin
Textes : Solène Dulac
Photos © Olivier Retail
Illustrations © Cécile ROUSSE-L'oiseauMagJunior-LPO



soutenue par la Région Bretagne
cofinancée par l'Union Européenne

NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES- RAPATRIEURS

VOTRE MISSION : ACHEMINER DES ANIMAUX EN
DÉTRESSE VERS LES CENTRES DE SOINS
POUR LA FAUNE SAUVAGE.

**INTÉRESSÉ.E.S ?
CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL :
CONTACT@SOSFAUNESAUVAGE.BZH**

SOUTENUE PAR LA RÉGION BRETAGNE
COFINANÇÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE





LE JUCH > KERLAZ > DOUARNENEZ				
	Me	Me	S	S
LE JUCH				
Kerizore Huella	09:03*	13:35	09:03	13:35
Bourg	09:06*	13:38	09:06	13:38
KERLAZ				
Bourg	09:14*	13:46	09:14	13:46
Ker Lucia	09:17*	13:49	09:17	13:49
DOUARNENEZ				
Le Ris	09:19*	13:51	09:19	13:51
Hopital	09:23*	13:55	09:23	13:55
Ploaré	09:25*	13:57	09:25	13:57
La Poste	09:27*	13:59	09:27	13:59
Office de Tourisme	09:29*	14:01	09:29	14:01

DOUARNENEZ > KERLAZ > LE JUCH				
	Me	Me	S	S
DOUARNENEZ				
Office de Tourisme	12:00*	17:00	12:00	17:00
Ploaré	12:04*	17:04	12:04	17:04
Hopital	12:06*	17:06	12:06	17:06
Le Ris	12:10*	17:10	12:10	17:10
KERLAZ				
Ker Lucia	12:12*	17:12	12:12	17:12
Bourg	12:15*	17:15	12:15	17:15
LE JUCH				
Bourg	12:23*	17:23	12:23	17:23
Embranchement	12:26*	17:26	12:26	17:26



Transport sur réservation - Treuzdougen dre virout

Le service de transport à la demande est ouvert à tous les habitants de Douarnenez Communauté.

Fonctionnement :

LE JUCH - KERLAZ - TAD ⑦	
JEUDI	14H00 - 16H30
VENDREDI	09H30 - 12H00

Délai de réservation :

Nous vous demandons de réserver votre transport à la demande la veille de votre départ avant 16H. Merci

La commune du Juch est desservie par la **ligne 7**, en complémentarité avec Kerlaz. Le terminus de la ligne se situe à l'office de tourisme de Douarnenez et dessert la plage du Ris, l'hôpital et le quartier de Ploaré.

Les départs du Juch se font le mercredi à 13h35 (arrêt Kerizore Huella) et 13h38 (arrêt bourg), le samedi à 9h03 (Kerizore Huella) et 9h06 (Bourg) puis à 13h35 (Kerizore Huella) et 13h38 (Bourg).

La desserte à la demande le mercredi matin (mêmes arrêts et mêmes horaires que le samedi matin) est activée sur réservation la veille avant 16h auprès de l'entreprise Le Cœur.

Les tickets sont vendus 1€ l'unité auprès du conducteur de bus.



Numéros utiles sur le territoire

Urgences médicales :	Appeler le 15 qui assure la régulation	
Douarnenez Communauté	75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez	02.98.74.48.50
Déchetterie de Lannugat	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h50 & de 14h à 17h50.	
Cabinet infirmier	Cabinet Petitbon Alan	02.98.74.71.04 06.07.27.95.47
Cabinet Dentaire	Docteur Audrey Le Maitre	02 29 20 46 19
ADMR Plogonnec	Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC	02.98.91.84.96
Transport à la demande :	Pays de Douarnenez	02 98 54 40 15
Transport Penn ar Bed :	Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper	www.cat29.fr
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :	6, rue de l'école	02.98.74.71.70
ULAMIR du Goyen - Centre de Loisirs :	Rue Abbé Conan – 29100 Poullan	02.98.74.27.71
Boîte postale :	Levée du lundi au samedi à 9h00	

DTUD'BUS VELOS :

Votre service de location de vélos à assistance électrique moyenne durée sur le Pays de Douarnenez !

Douarnenez Communauté a investi dans une flotte de 17 vélos à assistance électrique : des VAE classiques mixtes et des VAE Longtail. Louez nos vélos à assistance électrique pour une durée moyenne et transformez vos trajets quotidiens. Simple, pratique et écologique, notre service est conçu pour les résidents du Pays de Douarnenez. Essayez dès aujourd'hui un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle.

Vélo à assistance électrique Leader Fox Lotus Mixte



70€ pour 3 mois (tarif tout public)

Fiche technique : Un vélo électrique très bien équipé parfait pour la ville petite taille 26" vous permettent d'aborder tous les chemins avec confiance et stabilité. Son moteur 45Nm alimenté par sa batterie de 576Wh vous permettent de réaliser de longues balades sans recharger avec une autonomie moyenne de 120km.

Côté mécanique des freins à disques Shimano et un dérailleur Shimano 7 vitesses. Son porte-bagages et ses garde-boues vous permettent de rouler sans vous salir en toutes saisons avec du matériel transportable à l'arrière.

Autonomie avec une batterie complètement chargée :

- 80 km en moyenne
- 120 km au maximum

Vélo à assistance électrique Longtail O2feel



70€ pour 3 mois (tarif tout public)

Fiche technique :

Le vélo à assistance électrique Longtail est conçu pour répondre aux besoins des familles. Il se distingue par sa stabilité, sa sécurité, et sa robustesse, avec une capacité de chargement allant jusqu'à 80 kg.

Équipé d'un moteur puissant Shimano et d'une batterie iPowerPack, il offre une autonomie impressionnante pouvant atteindre 230 km. Sa maniabilité exceptionnelle et sa prise en main rapide.



Transport Pays de Douarnenez
Treuzdougen Bro Douarnenez

Un service opéré par : 

Adresse :

8 Impasse d'Armorique Z.A. de
Bréhuél DOUARNENEZ

Accueil public :

Lundi et jeudi de 9h30 à 12h

Contactez-nous !

02 98 54 40 15

Suivez-nous :  



Douarnenez
KUMUNIEZH - COMMUNAUTE